

- 27 juin 2023 Avis public demande de dérogation mineure DM 2023-005 – 539 rue Hébert
- 27 juillet 2023 Avis public demande de dérogation mineure DM 2023-006 – 466 chemin du Canal
- 27 juillet 2023 Avis public demande de dérogation mineure DM 2023-007 – 16 rue des Érables
- 7 août 2023 Avis public- Consultation publique règlement 439-2023 modifiant le règlement de zonage
- 25 août 2023 Avis public – demande de dérogation mineure DM 2023-008 – 46 rue des Sarcelles
- 25 août 2023 Avis public – demande de dérogation mineure DM 2023-009 – 539, rue Hébert
- 25 août 2023 Avis public – demande de dérogation mineure DM 2023-010 – 359, chemin du Canal

**Information 4e versement le 11 septembre 2023.**

\*\*\*\*\* Les citoyens sont invités à communiquer avec le service de la taxation pour s'assurer que le solde à payer est le bon montant. Suite aux corrections apportées en mars dernier plusieurs ajustements ont dû être faits.

Par courriel à [greffe@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:greffe@st-stanislas-de-kostka.ca) ou par téléphone 450-373-8944 poste 203.

**Veillez noter que nos bureaux seront fermés le 4 septembre 2023 - Fête du travail**

SEPTEMBRE 2023							OCTOBRE 2023							NOVEMBRE 2023						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30		

**RAPPEL : 4e versement des taxes le 11 septembre 2023**

Matières recyclables   
 Matières organiques   
 Déchets  
 Surplus de carton   
 Plastiques agricoles   
 Encombrants

Ligne Info-collectes 450 225-5055  
 SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

**À LA MAIRIE**  
 Jean-François Gendron  
 Maire  
[Mairie@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:Mairie@st-stanislas-de-kostka.ca)

**Sylvain Poirier**  
 Conseiller District 1  
[conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca)

**Mario Prévost**  
 Conseiller District 2  
[conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca)

**Louise Théorêt**  
 Conseillère District 3  
[conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca)

**Raymond Martin**  
 Conseiller District 4  
[conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca)

**Jacques Mailloux**  
 Conseiller District 5  
[conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca)

**Mario Archambault**  
 Conseiller District 6  
[conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca)

# SEPTEMBRE

# Le STAN-INFO



**BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE**

221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, (Québec), J0S 1W0  
 Téléphone : 450-373-8944  
 Télécopieur : 450-373-8949  
<https://www.st-stanislas-de-kostka.ca/>  
 Lundi au jeudi : 9 h à 16 h  
 Vendredi : 9 h à 12 h  
 Fermé entre 12 h et 13 h





**MOT DU MAIRE**

Nous vous souhaitons une excellente rentrée scolaire en toute sécurité.

Dans le cadre de la Semaine de la municipalité qui se tiendra du 10 au 16 septembre, je tiens à souligner le travail de nos employés municipaux sur qui nous pouvons toujours compter. À titre de maire, je suis à même de constater tout le travail accompli par notre administration et j'en suis particulièrement fier.

Merci d'être là pour nos citoyennes et nos citoyens.

Jean-François Gendron  
 Maire

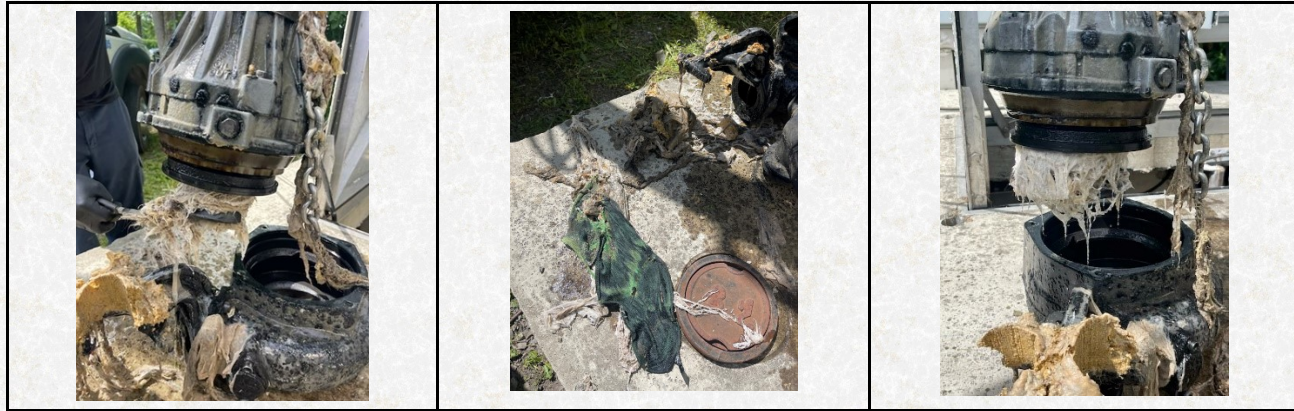
La rentrée scolaire rime aussi avec la fin de l'été.

La météo n'a pas été toujours de notre côté mais nous avons su apprécier les infrastructures que nous offre notre belle région. Randonnée sur la piste cyclable du parc régional, expédition en planche à pagaie sur notre magnifique lac, spectacles en plein air, nous avons une multitude d'occasions de se divertir. Il nous reste encore plusieurs semaines de beaux temps et je vous invite à découvrir votre région et les nombreuses activités qu'elle nous offre.



# AVIS IMPORTANT

Nous observons plusieurs événements qui augmentent les coûts d'entretien de notre système d'égout sanitaire dans votre secteur. Des objets interdits se retrouvent dans les stations de pompage et compromettent grandement l'efficacité du réseau et augmentent considérablement les coûts d'entretien



(photos prises le 23 juin 2023)

Voici quelques exemples de ce qui ne doit jamais être jeté dans les toilettes :

- Des lingettes de soins personnels et pour bébés
- Des serviettes et des tampons hygiéniques
- Des couches
- Des cotons-tiges
- Des cheveux
- De la soie dentaire
- Des condoms
- Des médicaments
- De la graisse alimentaire
- De la nourriture



**En résumé, on ne jette rien dans les toilettes excepté le papier de toilette... et c'est tout!**

## LES JOURNÉES DU PATRIMOINE RELIGIEUX DÉBARQUENT À SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

**LE SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023,**

les immeubles patrimoniaux religieux de Saint-Stanislas-de-Kostka vous accueillent, à l'occasion d'une **activité découverte gratuite** organisée en collaboration avec la MRC de Beauharnois-Salaberry.

**Entre 9h et 12h :** Un rallye ludique sur le thème de l'histoire et de l'architecture de l'église, du presbytère et du cimetière vous fera découvrir les dessous du cœur de la municipalité. Prix de participation. Rendez-vous sur le parvis de l'église !

**POUR TOUS LES DÉTAILS ET POUR VOUS INSCRIRE, CONSULTEZ LE SITE WEB DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY**



### **Appel de projet pour les artistes, écrivains et organismes artistiques**

Vous avez un projet artistique à présenter?

Les artistes peuvent communiquer avec les services-conseils de Culture Montérégie pour la préparation de leur dossier. Celles et ceux qui souhaitent déposer un projet sont invités à communiquer avec Jacinthe Ducas, agente de développement à Culture Montérégie : [jducas@culturemonteregie.ca](mailto:jducas@culturemonteregie.ca) ou par téléphone au 450-651-0694 poste 222

Culture Montérégie offrira des séances d'information, sur une plateforme web, afin de présenter le programme et de répondre aux questions:

- Mercredi le 13 septembre à 19h pour les artistes
- Jeudi le 14 septembre à 13h pour les organismes

## DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS 2022

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire a déposé le rapport sur la situation financière de la Municipalité qui traite des points suivants :

1--États financiers consolidés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022

2-Rapport de l'auditeur indépendant

Afin de se conformer à la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q. 2017, c. 13), le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité au mois de juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de l'année précédente. Ce rapport doit également être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Les états financiers de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ont été audités par la firme BCGO s.e.n.c.r.l., et déposés lors de la séance du conseil du 9 mai 2023. L'auditeur indépendant a émis une opinion sans réserve sur les états financiers 2022.

« À notre avis, les états financiers consolidés ci-joint, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets, (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Au cours de l'année 2022, les revenus provenant des activités financières de la municipalité ont totalisé 3 542 258\$ tandis que les dépenses et affectations nettes ont totalisé 3 222 351\$. La municipalité a ainsi

clôturé l'année 2022 avec un surplus de 319 907 \$ découlant principalement de revenus provenant des droits de mutation immobilière et par une gestion serrée des dépenses de fonctionnement.

## DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS 2021

### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Les états financiers de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ont été audités par la firme BCGO s.e.n.c.r.l., et déposés lors de la séance du conseil du 10 mai 2022. L'auditeur indépendant a émis une opinion sans réserve sur les états financiers 2021.

« À notre avis, les états financiers consolidés ci-joint, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets, (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Au cours de l'année 2021, les revenus provenant des activités financières de la municipalité ont totalisé 3 192 532\$ tandis que les dépenses et affectations nettes ont totalisé 2 882 798\$. La municipalité a ainsi clôturé l'année 2021 avec un surplus de 309 734 \$ découlant principalement des revenus liés au développement résidentiel.

Nous sommes heureux de constater que notre municipalité est bien gérée et que nous bénéficions d'une bonne santé financière. Au cours des deux dernières années, nous avons pu dégager des surplus qui nous permettront de mieux faire face aux imprévus et mieux planifier nos investissements futurs. Je profite de l'occasion pour remercier mes collègues du conseil ainsi que l'ensemble du personnel municipal pour la gestion responsable des deniers publics.

Jean-François Gendron, maire

Dans le cadre de la Semaine de la municipalité, nous souhaitons mettre en lumière les femmes et les hommes qui travaillent sans relâche dans notre municipalité. Une municipalité ne ferme jamais. 24 heures par jour, 365 jours par année.

Les obligations municipales sont les mêmes pour une municipalité de notre taille que pour une grande ville. Ainsi, nos ressources étant limitées, nous avons l'obligation de bâtir une équipe polyvalente et impliquée.

#### Obligations municipales:

Administration générale

Greffe et juridique

Urbanisme, environnement, développement du territoire

Travaux publics, entretien de la voirie, déneigement, parc, égouts, aqueduc, entretien des bâtiments, mécanique générale, signalisation routières.

Loisirs, développement social et communautaire, culture.

Sécurité publique, sécurité incendie, sécurité civile.

Habitation, logement

Travailler dans le monde municipal, c'est plus qu'un travail, c'est une passion à servir la communauté.



SEMAINE DE LA  
municipalité

DU 10 AU 16 SEPTEMBRE 2023  
Québec.ca/SemaineMunicipalité  
#SemaineMunicipalité2023

Votre gouvernement Québec



La vitesse indiquée sur les panneaux de signalisation n'est pas une suggestion. C'est une obligation. Chaque année au Québec, on déplore des accidents tragiques sur le réseau routier. La responsabilité première appartient au conducteur des véhicules routiers. RALENTIR ce n'est pas sorcier.

## Avez-vous un

avertisseur de fumée ?



Les incendies mortels surviennent **surtout la nuit**. Pensez-y ! Vous aurez besoin d'un avertisseur de fumée qui fonctionne pour vous réveiller !

- ▶ **Installez** des avertisseurs de fumée et **vérifiez** leur bon fonctionnement.

Rappelez-vous, le feu ne dort jamais !



Au cours des mois de juillet et août, plus de 170 propriétés ont été visités par nos pompiers et pompières

Le but de leur visite était de valider la présence et le fonctionnement des avertisseurs et détecteurs de fumée.



## L'avertisseur de fumée...

sauve des vies !

Chaque année au Québec, les incendies, c'est en moyenne :

- 14 maisons endommagées chaque jour;
- 400 blessés;
- 29 000 personnes évacuées.

Près de **49 % des incendies** qui se produisent dans les maisons sont liés à une **distraction ou à une erreur humaine**.

Parmi les victimes d'incendie, **45 % sont âgées de plus de 65 ans**. Si vous êtes une personne aînée ou un proche d'une personne aînée, assurez-vous d'être particulièrement vigilant.

La connaissance et l'adoption des comportements sécuritaires aident à améliorer la sécurité de tous.

## Comportements sécuritaires à adopter

### Pour éviter un incendie

- Surveillez toujours les objets chauffants comme le fer à repasser et la cuisinière pendant qu'ils sont en fonction.
- En cuisine, gardez le couvercle de la casserole à portée de main et utilisez une minuterie pour calculer le temps de cuisson des aliments.
- Ne placez jamais d'objets combustibles sur le dessus de la cuisinière ou dans le four.
- Évitez d'utiliser en permanence une rallonge pour brancher les appareils de chauffage d'appoint.
- Utilisez les appareils électriques homologués CSA/ULC. Assurez-vous que les fils électriques ne sont pas brisés.
- Éteignez toujours les couvertures chauffantes électriques avant de vous coucher et remplacez-les tous les 10 ans.
- Dégagez les sorties et les escaliers en tout temps. Gardez vos objets personnels comme lunettes, appareil auditif, téléphone et clés près du lit, au cas où vous devriez évacuer rapidement la nuit.

**Sylvain Mooijekind**

Directeur incendie | Prévention des risques et intervention d'urgence | Directeur Premiers Répondant Z-4664